

COMMUNIQUE DE PRESSE

DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS

LA DOUANE ET LA FONDATION NATIONALE DES MUSEES SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT VISANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL NATIONAL

Le 18 mai, date de commémoration de la Journée Internationale des Musées, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) et la Fondation Nationale des Musées (FNM) noueront un partenariat pour la sauvegarde du patrimoine culturel national.

Partageant la même volonté d'œuvrer à la protection de ce patrimoine, la Douane et la Fondation précitée signeront vendredi une convention qui scellera leur engagement en faveur de l'action culturelle au Maroc.

Cette convention vient renforcer la coopération entre les parties contractantes. Elle vise à favoriser la préservation et la valorisation de l'héritage culturel national et à contribuer au développement ainsi qu'à la promotion de l'activité muséale au Maroc.

Un ensemble d'actions concrètes et conjointes est ainsi envisagé par les deux partenaires :

- la lutte contre le trafic illicite d'objets ayant une valeur artistique, culturelle, historique et patrimoniale et ce, à travers notamment l'échange d'informations sur les courants de trafic illicite ;
- la mise en place de procédures adaptées tant pour la récupération des objets d'art et du patrimoine volés rapatriés de l'étranger que pour l'identification, grâce à l'expertise de la FNM, des biens culturels présentés au dédouanement ;
- la mise à la disposition de la FNM, aux fins de conservation et d'exposition éventuelle, d'œuvres d'art et objets du patrimoine saisis par la Douane dans le cadre des prérogatives qui lui sont dévolues ;
- la conception d'un programme de formation à l'attention des agents douaniers en vue de leur faciliter la reconnaissance des objets d'art et du patrimoine ;
- l'organisation d'activités culturelles et sociales en faveur de leurs personnels.

